



## RETOURNER LES OFFRES À :

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de l'offre : 1-866-246-6893

Courriel de l'offre : [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande d'offres à commandes. Les offres soumises par courrier électronique directement à responsable de l'offre à commandes ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par L'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de l'offre ne seront pas acceptés.

## RÉVISION 003 À INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

### Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

<b>Titre :</b> Offre à commandes – Services de gestion des plantes envahissantes	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-20-0490/B	<b>Date :</b> 04 juin 2021
<b>N° de modification :</b> 003	
<b>N° de référence du client :</b> N/A	
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-21-00955014	

<b>L'invitation prend fin :</b> À : 14 :00 Le : 08 juin 2021	<b>Fuseau horaire :</b> HAR
--	--------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Kirsten Sage	
<b>N° de téléphone :</b> 587-436-5795	<b>N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:Kirsten.sage@canada.ca">Kirsten.sage@canada.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Voir ici	

### À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>N° de télécopieur :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 003

Cet amendement vise à répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des modifications ultérieures :

- A. Questions et réponses ; et
- B. Modifier de l'annexe A – Énoncé des travaux.

### A. Questions et réponses

**Q1.** « Est-ce que le prix du désherbage chimique comprend l'herbicide, ou est-ce que Parcs Canada fournit les herbicides ? »

**A1.** L'APC fournira les herbicides.

### B. Modifier de l'annexe A – Énoncé des travaux

À l'annexe A – Énoncé des travaux, supprimez la section 5.3 Fournitures et matériel et remplacez-la par ce qui suit :

Les soumissionnaires **DOIVENT** présenter des soumissions conformes à la version modifiée de l'Annexe « A » – Énoncé des travaux affichée ci-dessous.

## INSÉRER

### 5.3. Fournitures et matériel

- 5.3.1. Fournir tout le matériel, les outils, les fournitures, **les herbicides** et les dispositifs de contrôle de la circulation nécessaires pour offrir les services requis non fournis par Parcs Canada, dont ce qui suit :
  - 5.3.1.1. du matériel de traitement approprié et en bon état de fonctionnement, comprenant entre autres des pulvérisateurs portés sur le dos, des pulvérisateurs montés sur camion, des applicateurs à mèche et du matériel de traitement manuel;
  - 5.3.1.2. du matériel de saisie de données offrant la capacité de saisir sur le terrain des données d'inspection et de traitement, dont des coordonnées GPS, dans les formulaires compatibles des unités de gestion;
  - 5.3.1.3. un herbicide autorisé et non expiré répertorié dans le plan de lutte antiparasitaire intégrée pertinent;
  - 5.3.1.4. l'équipement de sécurité approprié, dont l'équipement de protection individuelle pertinent, et des moyens de communiquer avec le personnel du parc;
  - 5.3.1.5. suffisamment d'outils manuels de lutte contre les incendies pour que chaque membre de l'équipe en ait au moins un en sa possession et que chaque équipe dispose d'au moins un extincteur;
  - 5.3.1.6. les moyens mécaniques nécessaires pour empêcher la propagation des plantes envahissantes au moyen des véhicules et du matériel de terrain, notamment le matériel nécessaire pour nettoyer les dessous de caisse des véhicules, les pneus, les garde-boue, les marchepieds, les remorques, les attelages et le personnel avant de quitter les parcelles abritant des plantes envahissantes;
  - 5.3.1.7. du matériel de navigation GPS;

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0490/B

**N° de la modification :**  
003

**Autorité contractante :**  
Kirsten Sage

Ver.02.08.21

**N° de référence du client :**  
N/A

**Titre :**  
Offre à commandes – Services de gestion des plantes envahissantes

---

5.3.1.8. les fournitures nécessaires pour intervenir conformément au plan approuvé en cas de déversement.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**